

SÉANCE DU
CONSEIL
3 JUILLET
2018

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SABINE

Mardi le troisième jour de juillet deux mille dix-huit, séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Sabine tenue en la salle des délibérations à vingt heures.

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Laurent Phoenix, sont présents : mesdames et messieurs, Sylvain Thibodeau, Marc Lasalle, Thérèse Ménard Monty, Jean-Guy Côté, François Mailloux, Vicky Poulin.

Madame Chantal St-Germain, directrice générale, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue par monsieur le maire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 juin 2018
4. Période de questions
5. Marquage des rues
6. Fermeture du bureau municipal – Période des vacances
7. Comptes payés et à payer
8. Correspondance
9. Correspondance du maire
10. Divers :
11. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-07-3707

PROPOSÉ PAR Jean-Guy Côté
APPUYÉ PAR Thérèse Ménard Monty
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et que le divers reste ouvert jusqu'à la fin.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018

2018-07-3708

PROPOSÉ PAR François Mailloux
APPUYÉ PAR Vicky Poulin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que le procès-verbal de la séance du 4 juin 2018 soit et est accepté tel que présenté, avec dispense de lecture, chacun ayant reçu une copie dans les délais requis.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions si elles en ont.

MARQUAGE DES RUES

2018-07-3709

PROPOSÉ PAR Marc Lasalle
APPUYÉ PAR Sylvain Thibodeau
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que soit demandé, par invitation, un appel de propositions pour le marquage des rues de la municipalité.

ADOPTÉE

ANNOTATION

Le bureau municipal sera fermé la semaine du 22 au 28 juillet 2018 pour les vacances estivales.

COMPTES PAYÉS ET À PAYER

2018-07-3710

PROPOSÉ PAR Thérèse Ménard Monty
APPUYÉ PAR Marc Lasalle
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'approuver la liste des comptes payés et à payer, soit :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9540	160.00
FONDATION FOYERS FARNHAM	9543	250.00
ST-GERMAIN CHANTAL	9545	1 575.34
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9546	160.00
BRICAULT ETHIER,MURIELLE	9553	160.00
EXCAVATION ANDRE GAGNON INC.	9558	1 356.71
ANDRE PARIS INC	9559	1 224.48
BRICAULT SONIA	9560	69.14
CLD BROME MISSISQUOI	9561	189.71
DEPANNEUR NEW FARNHAM	9562	775.45
LES ENTREPRISES S. CABANA	9563	804.83
FLEUREXCEL INC	9564	97.70
GESTIM INC.	9565	2 845.06
GROUPE ENVIRONEX	9566	13.80
ICIMÉDIAS INC.	9567	333.66
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	9568	79.59
LIBRAIRIE MODERNE	9569	478.75
NACELLES BENJAMIN ENR.	9570	459.90
9166-2452 QUÉBEC INC. (NOPAC INC.)	9571	4 308.98
PAPETERIE COUPAL (2010) INC	9572	380.15
QUEBEC LOISIRS	9573	150.04
REGIE INTERMUNICIPALE	9574	1 852.41
TOILETTES PORTATIVES SANIBERT	9575	316.18
SENEY ÉLECTRIQUE INC.	9576	91.98
TETRA TECH QI INC.	9577	5 921.22
VERVILLE,JEAN	9578	1 410.00

VILLE DE FARNHAM	9579	712.56
CONSTRUCTION TECHROC	9580	16 226.66
BRICAULT ETHIER, MURIELLE	9581	112.95
SALAIRES	9541, 9542, 9544, 9545, 9547	5 682.36
SALAIRES	9548 À 9552	4 088.08
	39 CHÈQUES	52 287.69

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DU PRÉLÈVEMENT	MONTANT
AGENCE DU REVENU DU CANADA	656	1 549.56
BELL MOBILITE INC	657	6.21
BELL MOBILITE INC	658	19.50
GROUPE AST (1993) INC.	659	48.81
VIDÉOTRON	660	224.43
VISA DESJARDINS	661	17.00
BUROPRO CITATION	662	48.83
LA CAPITALE	663	224.24
COOPÉRATIVE RÉGIONALE D'ÉLECTRICITÉ	664	27.88
HYDRO QUEBEC	665	562.14
HYDRO QUEBEC	666	475.02
RONA LÉVESQUE	667	32.19
AGENCE DU REVENU DU CANADA	668	841.57
REVENU QUEBEC	669	6 646.45
VISA DESJARDINS	670	304.54
	15 PRÉLÈVEMENTS	11 028.37
	GRAND TOTAL	63 316.06

ADOPTÉE

Je soussignée, par la présente certifie qu'il y a les crédits suffisants pour effectuer les dépenses décrites précédemment.

Chantal St-Germain, directrice générale,
secrétaire-trésorière

APPUI AU TRAVAIL DE PROXIMITÉ FAMILLE DANS BROME-MISSISQUOI

2018-07-3711

CONSIDÉRANT QUE Brome-Missisquoi est un territoire très étendu où l'accès aux services n'est pas toujours facile et que les familles vulnérables ou défavorisées ne vont pas aisément d'elles-mêmes vers les services institutionnels et communautaires en place ;

CONSIDÉRANT QUE le travail de proximité auprès des familles permet :

- de rejoindre les familles en situation de grande vulnérabilité et de créer des liens de confiance avec elles;

- de consolider les liens de confiance entre les familles et les organismes;
- de sensibiliser et informer les familles sur les services disponibles et les accompagner selon leurs besoins;
- de soutenir le développement du pouvoir d'agir des parents et le développement de leurs compétences parentales ;
- de contribuer à réduire les obstacles et les iniquités en matière de pauvreté et de réussite éducative.

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, 565 familles vulnérables de Brome-Missisquoi ont été rejointes par le travail de proximité;

CONSIDÉRANT QUE les caractéristiques des familles accompagnées peuvent inclure : la dépendance, la violence, la présence de la protection de la jeunesse, des problèmes de santé mentale, la faible scolarité, la monoparentalité, etc.

CONSIDÉRANT QUE les partenaires de Brome-Missisquoi s'entendent sur la nécessité de pérenniser le financement de ces actions ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR FRANÇOIS MAILLOUX
 APPUYÉ PAR THÉRÈSE MÉNARD MONTY
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer les organismes partenaires dans leurs démarches de reconnaissance et de financement des postes de travailleur de proximité. De plus, le conseil de la municipalité de Sainte-Sabine reconnaît l'importance des travailleurs de proximité par leur rôle d'intermédiaire entre les familles et les ressources pertinentes du milieu.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉE PAR Vicky Poulin
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2018-07-3712

Que la séance soit et est levée à 20h38.

ADOPTÉE

Laurent Phoenix
 Maire

Chantal St-Germain
 Directrice générale
 Secrétaire-trésorière

« Je, Laurent Phoenix, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».